



GEMENG  
**rospert  
mompach**

Personnes de référence :  
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT  
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222  
E-mail : [guy.stemper@rospertmompach.lu](mailto:guy.stemper@rospertmompach.lu)  
[frank.schmit@rospertmompach.lu](mailto:frank.schmit@rospertmompach.lu)

# Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rospert-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	"A Quiden" Hinkel
Date de la demande :	07/10/2022
Numéro de l'autorisation :	136 / 2022
Numéro cadastral :	388/1797
Section cadastrale :	RC de Hinkel
Projet :	Mise en peinture de la façade sans échafaudage
Architecte / entreprise :	néant

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rospert, le 21 DEC. 2022

Le bourgmestre,

Stéphanie Weydert